Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260128-2026002-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490
Séance du 28 janvier 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Date de la convocation : 21 janvier 2026 Date d'affichage : 21 janvier 2026	**Nombre de membres en exercice** : 15 **Nombre de présents** : 13 **Nombre de votants** : 14
L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame LAVASTRE, Maire,	**Présents :** Madame LAVASTRE, Maire, Mme LEVET, Mr DUGUEPEROUX, Adjoints, MM GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, DROILLARD, LANOUILLER, LAVRILLOUX, DEROYER, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Julie DEROYER	**Absents** : Mme ROYER, **Absents excusés :** Mr CŒUR-QUETIN **Pouvoir** : Mme LAVASTRE pour Mr CŒUR-QUETIN

➢ 2026-002/BUDGET COMMUNAL 2026/LISTE DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES »

Madame le Maire expose à l'assemblée que, conformément aux règles de la comptabilité publique, et aux recommandations des chambres régionales des comptes, il convient en début de chaque exercice, de délibérer sur le principe de l'engagement des dépenses imputables au compte 623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES ».
Y seront affectées les dépenses relatives suivantes :

- Manifestations à caractère culturel, sportives et sociales.
- Dépenses liées à la gestion et à la vie communale et intercommunale : animations, cérémonies, animations bibliothèque municipale, réunions communales et intercommunales, vœux du Maire, bulletins municipaux, avis presse, hébergement site internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les dépenses ci-dessus désignées au compte 623 du Budget communal 2026.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Isabelle LAVASTRE